

Gouvernance arctique



Figure 1 : la composition du Conseil de l'Arctique (© Arctic Council)

Le Conseil de l'Arctique

A l'issue de la chute du mur de Berlin et à l'initiative de la Finlande, un forum de discussion entre pays de l'espace arctique a été mis en place pour ramener l'ex-Union soviétique dans un dialogue ouvert sur les problématiques de l'Arctique. Les bases du Conseil de l'Arctique ont été posées lors de la déclaration de Rovaniemi en 1991 et il a été officialisé à Ottawa en 1996. Le [Conseil de l'Arctique](#) est un forum intergouvernemental de promotion de la coopération dans l'Arctique composé de 8 membres permanents du cercle arctique polaire (*Arctic 8*), les 5 Etats côtiers (USA, Canada, Russie, Norvège et Danemark – qui représente le Groenland et les îles Féroé : *Arctic 5*), les 3 autres Etats du cercle polaire (Suède, Finlande – au titre du peuple Sami et l'Islande) ainsi que 6 participants permanents représentant les peuples autochtones de l'espace arctique. Le Conseil admet 38 observateurs composés de 13 Etats non-arctiques, de 13 organisations intergouvernementales et interparlementaires et enfin de 12 organisations non-gouvernementales. Le Conseil de l'Arctique compte 3 États membres de l'UE (Danemark, Suède et Finlande), 2 membres de l'Espace économique européen (EEE) (Norvège et Islande) et 6 Etats observateurs de l'UE (France, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne, Pologne et auparavant Royaume-Uni) – figure 2. Certains experts prétendent que le nombre d'observateurs devient trop important et conduit à décrédibiliser cette institution. Les critères d'admission devraient être plus sévères de façon également à laisser plus d'espace d'expression aux pays Observateurs qui réclament une participation plus active. L'Estonie a déposé sa candidature en novembre 2020 et la Turquie envisage de le faire. La France fut

admise comme Etat observateur en 2000, la Chine en 2013 et l'OMI en 2019. L'Europe, malgré ses demandes répétées se voit toujours refuser son statut d'observateur et demeure la seule institution « d'observateur invité¹ ». Dans le discours dit de Ilulissat en [2008](#), les *Arctic 5* s'engagent à régler leurs différends maritimes suivant le respect de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ([UNCLOS](#)), mettant ainsi un terme aux vellétés des pays subarctiques, l'UE notamment, de vouloir imposer une neutralité de l'espace arctique en y substituant une gestion similaire au modèle du Traité sur l'Antarctique. Au sein du Conseil, ne sont débattus que les problématiques environnementales et celles liées à l'affirmation des peuples autochtones. Les sujets d'ordre des Affaires étrangères et militaires demeurent une prérogative souveraine de chaque pays de l'espace arctique. Tous les deux ans, un des pays des *Arctic 8* assure la présidence à tour de rôle. La présidence de l'Islande s'achève en mai 2021. La Russie l'assume à son tour pour deux ans et la Norvège prendra le relai en 2023. Les travaux au sein du Conseil sont réalisés par l'intermédiaire de 6 groupes de travail dont l'animation est répartie entre les Etats permanents. Généralement, à l'issue d'une mandature, les travaux réalisés au sein des groupes de travail du Conseil de l'Arctique font l'objet d'une synthèse présentée à la réunion plénière ministérielle. Lorsqu'une mesure obtient le consensus des membres permanents du Conseil de l'Arctique, elle fait l'objet d'une déclaration commune sous forme d'une convention non contraignante mais que les Etats s'engagent à appliquer. Les 3 dernières portent sur les accords de « coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes dans l'Arctique » avec la répartition des zones SAR² ([2011](#)), de « coopération en matière de préparation et de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures dans l'Arctique » ([2013](#)) et « de renforcement de la coopération scientifique internationale dans l'Arctique » ([2017](#)). Il y a plusieurs niveaux de représentation, un au niveau des groupes de travail animé par un Président et son secrétariat, un second avec les représentants de haut niveau des Etats membres et un dernier en conférence ministérielle à la fin du mandat de 2 ans. Les hauts fonctionnaires des *Arctic 8* (*Senior Arctic Officials, SAO*) se réunissent environ tous les six mois dans la ville du pays ayant la présidence du Conseil de l'Arctique. Les représentants des membres permanents sont également présents et les observateurs officiels sont également invités. A la fin de son mandat de deux ans, le pays ayant la présidence organise une conférence ministérielle pour présenter les travaux du Conseil pour cette période. La plupart des États membres sont alors représentés par leurs ministres des Affaires étrangères ou équivalents. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le secrétariat permanent du Conseil est assuré par la Norvège. Pour représenter la France dans cette instance, un poste d'ambassadeur chargé de la négociation internationale sur les pôles arctique et antarctique a été créé par Nicolas Sarkozy en 2009. Il a été occupé par l'ancien Premier ministre Michel Rocard jusqu'à son décès en 2016. Il fut ensuite confié à Ségolène Royal jusqu'à sa démission en janvier 2020. Depuis novembre 2020, Olivier Poivre d'Arvor a été nommé Ambassadeur pour les Pôles et des enjeux maritimes. C'est le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères via sa sous-direction du Droit de la mer, du droit fluvial et des pôles qui représente la France aux plénières du Conseil de l'Arctique. Très ouvertes, elles sont l'occasion d'échanges fructueux entre les pays arctiques et subarctiques. Les pays observateurs sont conviés à participer aux groupes de travail qui demeurent des espaces d'échanges efficaces entre les Etats arctiques et subarctiques. Ils sont au nombre de 6 :

1. [Programme d'action sur les contaminants de l'Arctique](#) ACAP
2. [Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique](#) AMAP
3. [Conservation de la flore et de la faune arctiques](#) CAFF
4. [Prévention, préparation et intervention d'urgence](#) EPPR
5. [Protection du milieu marin arctique](#) PAME
6. [Groupe de travail sur le développement durable](#) SDWG

La politique de la France pour l'Arctique a été réaffirmée en juin 2016 par Michel Rocard qui a présenté « [La feuille de route française de l'Arctique](#) ». Le ministère des Armées a également édité sa [feuille de route](#) en août 2018. Une nouvelle stratégie nationale polaire est attendue pour le courant de l'année 2022. L'Union européenne est représentée depuis le 01 avril 2020 par [Michael Mann](#), envoyé spécial de l'UE pour les questions arctiques, ambassadeur itinérant pour l'Arctique succédant à la belge Marie-Anne Coninx.

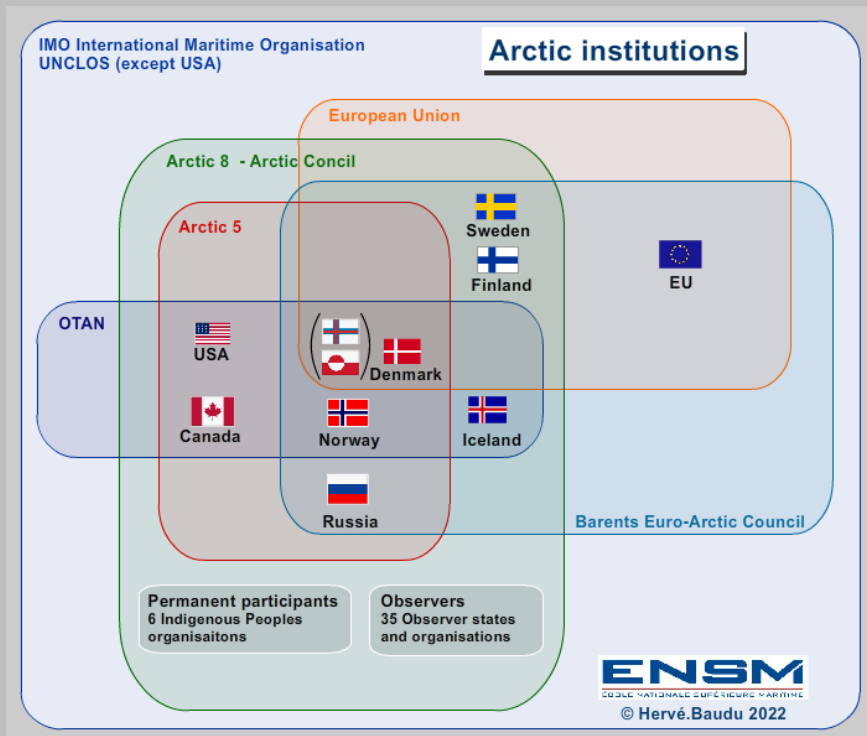
Contexte géopolitique

Pendant très longtemps, l'Arctique était considéré comme un espace de coopération et de paix, représentation soutenue par les Etats membres du Conseil de l'Arctique qui se revendique être un forum d'échanges entre les pays arctiques mais également subarctiques. Dialogues qui s'évertuent de s'affranchir de toutes tensions géopolitiques, les statuts du Conseil excluant de traiter des affaires militaires ou sécuritaires qui demeurent souveraines. Il y avait bien jusqu'ici un exceptionnalisme arctique qui a su triompher de la vellété de l'Union européenne en 2008, reprise par le parlement européen en 2009 et soutenu par l'Ambassadeur des pôles français, Michel Rocard, de faire de l'Arctique un espace régit par un traité international, à l'image du Protocole de Madrid sur la protection de l'environnement en Antarctique. Face à l'indignation des pays arctiques qualifiant la démarche de l'UE comme une ingérence dans « leur » espace boréal, l'Europe se résigna en 2011 à reconnaître la légitimité du Conseil de l'Arctique dans la gouvernance de cette région. Les pays arctiques comme subarctiques s'accommodèrent donc de

¹ Un contentieux historique de 2008 sur la politique européenne en matière de chasse aux phoques, de reconnaissance de souveraineté de l'archipel arctique canadien et sur un projet européen de neutralisation de l'Océan Arctique sur le modèle du Traité de l'Antarctique furent perçus comme une ingérence de l'Europe dans les affaires arctiques. Les *Arctic 5* continuent d'entretenir une certaine défiance vis-à-vis de l'UE, notamment le Canada et la Norvège.

² SAR : *Search and Rescue* ; zones de coordination des recherches sous la responsabilité d'un Etat côtier se rapprochant de la Convention de Hambourg de 1979 de l'OMI.

ce mode de gouvernance car l'Arctique n'apparaissait pas comme une zone de conflit, même si les deux grandes puissances de l'après-guerre froide restent ennemies. Cependant, certains événements comme le dépôt d'un drapeau russe en titane sous le pôle Nord par 4000m de profondeur en août 2007, l'étude de l'USGS en 2008 qui présente les sous-sols de l'Arctique comme un nouvel Eldorado, les enjeux de souveraineté avec les demandes d'extension du plateau continental des Etats côtiers, la réduction chronique de l'extension estivale de la banquise avec un record en 2012 et 2020, ont contribué à présenter la région arctique sous un angle différent. A la vision géopolitique de l'Arctique s'ajoute une dimension stratégique. L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 marque un premier tournant dans cet équilibre où les pays occidentaux et l'UE, poussés par les Etats-Unis durcissent irrévocablement les relations avec Russie. La remilitarisation des bases de l'Arctique russe et le renforcement de sa doctrine de Bastion en mer de Barents sont interprétés comme une montée en puissance dans la région alors qu'il s'agirait davantage d'une remontée en capacités pour affirmer une forme de souveraineté légitime sur ses territoires, notamment au large de la péninsule de Kola où est stationnée la Flotte du Nord et ses sous-marins nucléaires. La crise ukrainienne, le regain d'intérêt de l'OTAN pour la zone Nord-Atlantique, poussé par le durcissement de la posture norvégienne plus ouvertement favorable à une présence américaine qui organise des exercices militaires d'envergure au large de ses côtes poussent la Russie à durcir ses relations avec les pays occidentaux mais également à se rapprocher de la Chine. A la suite de l'invasion de la Crimée par les Russes en 2014 et les sanctions commerciales imposées par les Etats-Unis et l'Union européenne à l'encontre de la Russie contraignent cette dernière à se tourner vers la Chine pour trouver des financements et les technologies nécessaires au développement de ses ambitieux projets gaziers en Sibérie. La crise économique entre la Chine et les Etats-Unis, l'occupation illégale des archipels Paracels et Spratleys par l'Empire du milieu en mer de Chine, la volonté de Pékin d'étendre ses routes commerciales à travers l'Arctique (projet BRI – Belt Road Initiative), son ambition à vouloir investir dans les gisements miniers et les infrastructures du Groenland finissent par crispier le Président Trump. Faute de moyens pour s'affirmer sur le plan maritime en Arctique, les Coast Guard américains n'ont qu'un seul brise-glace lourd âgé de 40 ans, Donald Trump va occuper la scène politique en stigmatisant la présence des Chinois qui se déclarent pays « presque-Arctique ». En mai 2019, le discours acerbe du Secrétaire d'Etat Mike Pompeo en marge du sommet ministériel du Conseil de l'Arctique adressé aux pays subarctiques, l'annonce faite par Trump quelques mois plus tard qui déclare vouloir acheter le Groenland marquent un tournant dans la vision sécuritaire que voulait donner cet espace éloigné de toutes les contingences géopolitiques classiques. C'est la fin de l'exceptionnalisme arctique. D'une région au chevet de laquelle pays arctiques et subarctiques s'harmonisaient pour étudier les effets du réchauffement climatique dont ils se sentent responsable, grands maux partagés par tous, à l'exception des USA sous l'ère Trump, l'Arctique est devenu un espace de compétition internationale entre les plus grandes puissances. Des pratiques sécuritaires se mettent en place sur un schéma classique, les Russes développent leurs moyens militaires terrestres et navals pour affirmer le contrôle d'un corridor arctique sur leur ZEE, les pays de l'OTAN, la Norvège en tête organisent des exercices militaires pour s'opposer à la velléité des Russes à verrouiller cet espace. Non pas que cet espace est un train de devenir un terrain de conflits potentiels, mais certaines grandes puissances y introduisent des tensions politiques extérieurs aux problématiques arctiques. La politisation des enjeux arctiques nuit au discours de coopération et de « basse tension » voulu par la gouvernance du Conseil de l'Arctique. C'est d'ailleurs sur ces principes que la Russie, qui a pris la présidence du Conseil de l'Arctique en mai 2021, souhaite conduire cette mandature. Les enjeux économiques ne sont pas équivalents pour tous dans cet espace. Ils sont capitaux pour la fédération de la Russie, pour laquelle la zone arctique représente 15% de son PIB. Ils sont moindres pour les Etats-Unis depuis que les promesses d'exploitation de gisements d'hydrocarbures en Alaska sont freinées et pour lesquels les routes maritimes arctiques ne sont pas déterminantes. Le Canada, extrêmement vigilant à préserver son espace de souveraineté fait figure de bon élève, même si sa politique au sein du Conseil de l'Arctique est très dépendante d'un voisin très véhément. C'est ainsi qu'il peut être déploré que la représentation sécuritaire des enjeux de l'Arctique, amplifiée par une publicité excessive des manifestations militaires ne reflètent pas le déterminisme de la gouvernance du Conseil de l'Arctique à faire dialoguer les pays arctiques et subarctiques dans une certaine harmonie. Pour témoin, la production pléthorique de publications sur un espace sécuritaire menacé alimenté par la communauté de sécurité et de défense qui en est à la fois l'auteur mais également les lecteurs. Au regard des puissances en présence, c'est quand même une performance qu'il faut saluer et porter au crédit de cette institution depuis sa création en 1996, de continuer à entretenir jusqu'à maintenant un dialogue de « basse tension ».



Sanctions économiques à la suite de la guerre en Ukraine

Cet équilibre politique observé jusqu'à maintenant est remis en cause subitement avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février 2022. Les sanctions économiques immédiatement déclenchées à l'encontre de la Russie sont sans précédent. A l'exception notoire de la Chine, de l'Inde, des pays du Golfe persique, tous les pays ayant des intérêts avec Moscou ont unanimement dénoncé les attaques militaires contre l'Ukraine. Très vite, les « majors » de l'industrie pétrolière et gazière ont annoncé le retrait de leurs investissements dans les projets russes, existants ou à venir. La [compagnie britannique BP](#) fut la première à annoncer vendre sa participation de 19,75 % du capital du géant pétrolier public russe Rosneft – deuxième producteur russe de pétrole après Gazprom. Le directeur général de BP a aussi démissionné du conseil d'administration de Rosneft « avec effet immédiat ». Une décision radicale et qui risque d'être coûteuse pour BP – sa participation était valorisée à 14 milliards de dollars fin 2021. Le [groupe anglo-néerlandais Shell](#) lui a emboîté le pas en annonçant son intention de se retirer de ses coentreprises avec Gazprom où la major a une participation de 27,5 % dans l'installation de GNL Sakhalin-II, complexe gazier dans l'Extrême-Orient russe, en mer d'Okhotsk dans le Pacifique nord-est. Shell a également l'intention de mettre fin à sa participation au projet mort-né de gazoduc *Nord Stream 2*. La compagnie norvégienne Equinor (ex-Statoil) a annoncé mettre fin à son partenariat avec Rosneft. Equinor détient 1,2 milliard de dollars d'actifs en Russie. La [multinationale américaine Exxon Mobil](#) a déclaré qu'elle se retirerait des opérations pétrolières et gazières russes qu'elle a évalué à plus de 4 milliards de dollars et qu'elle arrêterait tout nouvel investissement. Exxon a une participation significative dans la gestion de grandes installations de production de pétrole et de gaz sur l'île de Sakhaline, et met ainsi en risque le sort d'un projet d'installation de GNL de plusieurs milliards de dollars. Le négociant singapourien en matières premières [Trafigura](#) a déclaré qu'il ne ferait aucun nouvel investissement et revoyait sa participation de 10% dans le projet pétrolier Vostok Oil de Rosneft. Idem pour la compagnie pétrolière publique indienne [Oil India Ltd \(OIL\)](#) qui avait exprimé son intérêt d'investir dans ce même projet pétrolier par le biais d'un consortium ainsi que dans le projet [Arctic LNG 2](#) de Novatek. Il déclare désormais qu'elle n'a pas l'intention d'investir dans l'immédiat en Russie. En revanche, le Premier ministre japonais Fumio Kishida a déclaré que la guerre en Ukraine n'affecterait pas la mise en œuvre du projet Sakhaline-2 dont le Japon est actionnaire (*Sakhalin Energy*). Déclaration dans le même sens pour le géant français TotalEnergies, actionnaire à hauteur de 19,4 % de l'entreprise privée russe Novatek qui ne souhaite pas se retirer du projet Arctic LNG2 dont il est actionnaire à 10% aux côtés des [chinois](#) (29,9 % de Yamal LNG et 20 % d'Arctic LNG 2), des japonais et de son actionnaire principal Novatek. L'entreprise franco-américaine Technip FMC (filiale française Technip Energy pour le projet Arctic LNG2) qui avait remporté en juillet 2019 le contrat d'ingénierie pour la conception, la construction et la mise en service du projet d'Arctic LNG2 pour un montant de 7,6 milliards de dollars ne s'est pas également prononcée sur l'application de sanctions éventuelles.

Le retrait des investisseurs et industriels occidentaux affecteront assurément tous les projets industriels russes en développement en Sibérie orientale et dans l'Extrême-Orient russe dont les technologies mises en place dépendent du savoir-faire de ces pays industrialisés. Ce sont les 4 projets de plusieurs dizaines de milliards de dollars d'investissement, [Vostok Oil](#), Arctic LNG2, Sakhaline 2, Ob LNG qui risquent de prendre du retard. Ce sont ces derniers qui doivent contribuer à assurer une grande partie des exportations d'hydrocarbures dont la Russie en tire actuellement 15% de son PIB. C'est celui d'Arctic LNG2 de Novatek, plus grosse entreprise gazière privée russe qui risque de perdre le plus. Le gigantesque chantier Belokamenka près de Mourmansk est en train d'achever la construction du 1^{er} train de liquéfaction de l'usine en péninsule de Gydan, en face Yamal LNG. Le premier train construit sur une immense barge doit être remorqué sur la côte est de la péninsule de Gydan où un port, Sever, est en construction. Il doit entrer en production en 2023. Certainement que le 3^{ème} projet de Novatek, Ob LNG, dont les décisions de financement viennent d'aboutir sera suspendu car toute la technologie des trains de liquéfaction repose sur les turbines allemandes Linde dont Novatek détient une licence pour 12 trains. A moins que les considérations économiques soient plus fortes et que les contrats soient maintenus, la ventes de ces technologies passant sous les radars des sanctions économiques comme ce fut le cas pour les turbines américaines vendus à travers une filière chinoise pour le projet similaire Yamal LNG entré en service en 2017 alors que le projet était sous le coup des sanctions occidentales suite à l'annexion de la Crimée en 2014. Les [chantiers navales coréens](#) nourrissent également quelques inquiétudes sur l'assurance du paiement des navires qu'ils construisent pour le projet de Novatek Arctic LNG2. *Samsung Heavy Industries* SHI, aux côtés de son partenaire russe du chantier naval Zvezda, construit des blocs pour les 15 méthaniers brise-glace Arc7 pour Sovcomflot et Novatek. Il est également le constructeur de 4 méthaniers Arc4 commandés conjointement par Sovcomflot et le japonais *Nippon Yusen Kabushiki Kaisha* (NYK Line) en octobre 2021. Même inquiétude pour le chantier *Daewoo Shipbuilding & Marine Engineering* DSWE qui a été engagé en 2020 pour construire 6 méthaniers Arc7 - 3 pour Mitsui OSK Lines et 3 pour Sovcomflot - qui doivent être livrés en 2023. L'ensemble du carnet de commandes entre 2022 et 2025, composé à la fois de navires en propriété exclusive et de navires en coentreprise, nécessite un investissement de près de 2 milliards de dollars de la part de Novatek et des engagements de 3 milliards de dollars dans le cadre de contrats d'affrètement à long terme. Les sanctions frapperaient les principales institutions financières russes, notamment les deux plus grandes banques russes – Sberbank et VTB Bank – et leurs filiales dans le monde, celles-là même qui financent en grande majorité les projets de Novatek et de Vostok Oil. Tout retard de financement pourrait avoir un effet sur l'avancement du projet Arctic LNG2 mais également sur la sortie en flotte des navires qui doivent être en phase avec la mise en exploitation des 3 trains de production de LNG entre 2023 et 2027. Ce même scénario est valable pour le projet Vostok Oil qui repose sur le même principe de financement, à la fois pour les infrastructures portuaires et pétrolières mais également pour les tankers Glace en construction au chantier russe de Zvezda. D'autres actions sont

symboliques mais ciblent les objectifs de Vladimir Poutine dans le développement accéléré des projets arctiques décrétés dans son « plan de développement pour l'Arctique en 2035 ». Ainsi, les [compagnies de croisière](#) norvégienne *Hurtigruten Expéditions* et américaine *Regent Seven Seas Cruises* ont annoncé leur intention de suspendre leurs escales dans les ports russes de Saint-Petersbourg, Mourmansk, Arkhangelsk et Solovki dans leurs circuits de croisière en Arctique, la Russie souhaitant développer la croisière dans ces ports francs. Sur le plan de la coopération entre Etats arctiques, la Suède et la Finlande ont boycotté la 3^{ème} conférence annuelle du forum économique [Arctic360](#) à Toronto en raison de l'intervention de diplomates russes. Tous les travaux des 6 groupes de travail du Conseil de l'Arctique ainsi que les réunions préparatoires au meeting semestriel ont été suspendues sine die. La coopération si efficace entre pays arctiques, subarctiques et associations de préservation de l'environnement et de peuples autochtones est en train de tomber en panne.

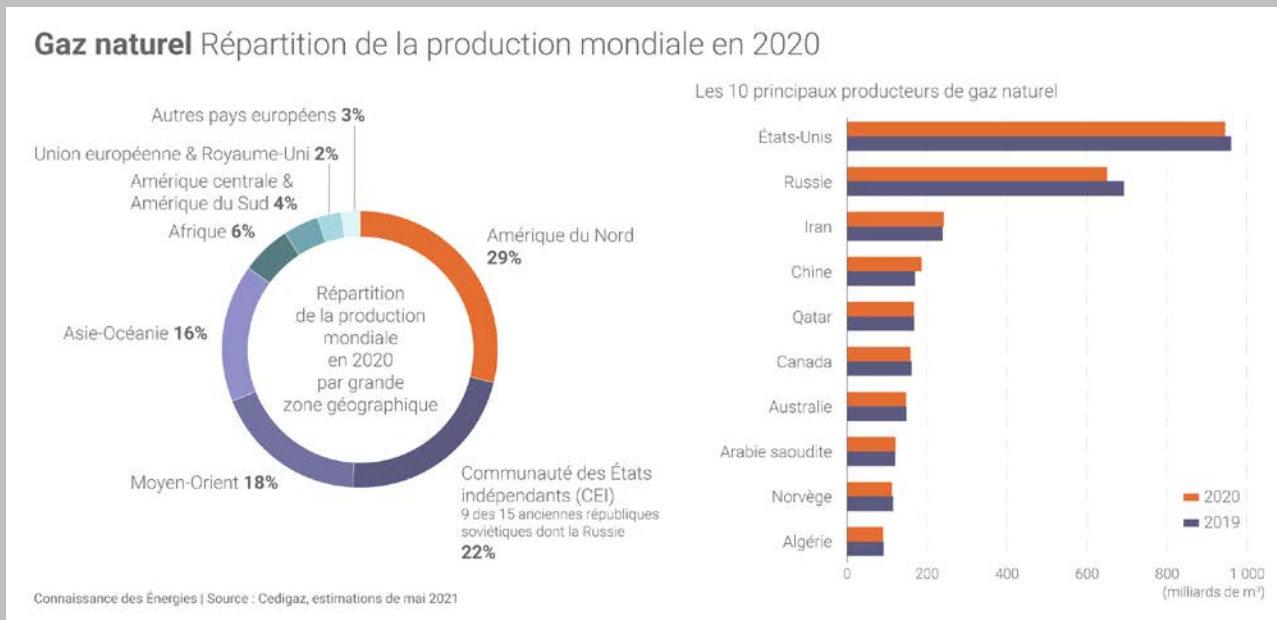


Figure 3 : Répartition mondiale des producteurs de gaz naturel (@Cedgaz)

Toutes ces multiples mesures de sanctions appliquées aux entités détenues ou contrôlées par le gouvernement russe, Gazprom, Gazprom Neft, Sovcomflot etc. ou aux entreprises privées proches du pouvoir – Novatek - suffiront-elles à faire plier le dirigeant russe ? On peut en douter. Il faut cependant nuancer les annonces de retrait des majors pétroliers occidentaux dans les projets russes existants ou futurs. Certaines entreprises comme BP ou Shell ont déjà rentabilisé leurs investissements et leur retrait dans des projets sont très encadrés dans les contrats. Certainement que leur sortie sera pénalisante mais leurs parts seront rachetées aux conditions du marché, ce qui peut limiter leurs pertes. Ce sont ces conditions qui font renoncer à TotalEnergies de sortir des projets dans lesquels ses investissements se montent à plusieurs milliards. Même raisonnement pour Technip Energy lié Novatek pour le projet Arctic LNG2 où la rupture du contrat et le manque à gagner sur un tel projet seraient désastreux pour l'entreprise. Alors les gouvernements, conscients de ces engagements, essaient de contourner les exigences des sanctions pour ne pas pénaliser leurs propres entreprises et tout le travail réalisé pendant des décennies pour gagner la confiance de la Russie. De nombreux pays, dont l'Allemagne, le Japon, la Chine et l'Inde qui dépendent des ressources d'hydrocarbures russes se sont déjà prononcés pour soustraire des sanctions économiques l'approvisionnement en ressources fossiles. Plus de 40% des besoins en gaz de l'Allemagne proviennent de Russie par gazoducs. Le projet de gazoduc sous la mer Baltique, *Nord Stream 2*, devait même augmenter cette dépendance à 70% (figure 3). Depuis la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima, seulement 10 réacteurs sont en service contre 54 il y a seulement 10 ans. La part du nucléaire dans la production d'électricité japonaise représente seulement 6,2%, les centrales au charbon et au gaz assurant le reste de la production. Comme pour l'Allemagne, le Japon ne peut pas se passer des ressources d'hydrocarbures et fossiles russes, même de son charbon qui représente la majorité de la production électrique des 140 centrales thermiques.

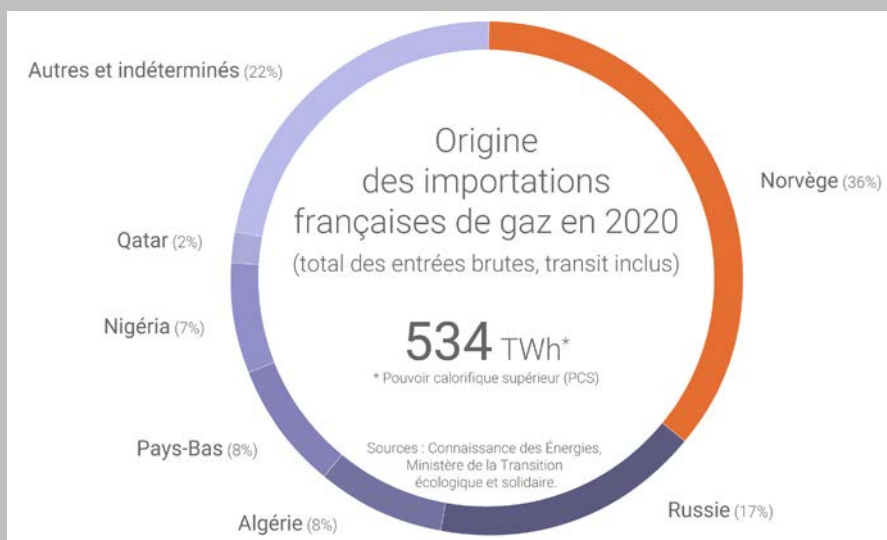


Figure 4 : Répartition mondiale des producteurs de gaz naturel (@Cedgaz)

La France, par exemple, dépend pour 1/5 de son approvisionnement en gaz naturel de la Russie, que ce gaz provienne par voie de mer sous forme de GNL ou gazeuse par gazoduc (figure 4). Le gaz algérien et norvégien ne suffit pas à remplacer le gaz russe. Le Qatar, comme l'Australie se sont déjà prononcés comme étant incapables de se substituer aux approvisionnements russes pour les pays de l'UE (figure 3). Et ce pour deux raisons. Le gaz doit être transporté par méthaniers qui ne sont pas en suffisamment grand nombre sur le marché et la quantité disponible est pour la plus grande part déjà gagée sous forme de contrats à long terme, la part restante au spot (achat direct) demeurant très faible. Le recours aux énergies nucléaires devient donc le seul moyen de contourner les approvisionnements fossiles russes, en plus d'être une énergie décarbonée. Mais là encore, même si le Japon a déclaré vouloir revenir à cette production d'énergie, il faudra des années avant la mise en service de nouvelles centrales nucléaires. Et la Russie ne le sait que trop bien. En admettant que l'UE (et l'Angleterre) boycotte une partie de l'approvisionnement en gaz en provenance de la Russie, la Chine se positionne déjà comme destination de substitution pour acheter à bon prix ce gaz dont elle a tant besoin, même si la Russie ne souhaite pas trop dépendre d'un unique gros client. Si les sanctions économiques infligées à la Russie ne comprennent pas les approvisionnements en gaz, en pétrole et en charbon, le seul levier efficace resterait l'isolement de la Russie sur ses échanges de flux financiers à l'étranger et l'apport technologique aux projets des usines de production gazière, la Chine n'ayant pas pour l'instant les capacités techniques à se substituer aux savoir-faire occidentaux. Cependant, même si les sanctions économiques sont inédites face à un seul pays, il serait déraisonnable de sous-estimer la capacité de réaction de la Russie face à ces mesures. Grâce à sa manne de ressources fossiles, Moscou a réussi à restructurer et consolider sa dette comme aucun autre pays industrialisé lui laissant le temps nécessaire de s'adapter à ces contraintes. Pour contourner la messagerie financière mondiale SWIFT, la Russie a déjà fait appel au système équivalent de son allié de circonstance chinois. En regardant les résultats tout à fait relatifs des sanctions économiques infligées à la Corée du Nord, à l'Irak et même à la Russie suite à son annexion de la Crimée en 2014, ne devons-nous pas craindre que ces effets reviennent en boomerang ? Ne peut-on pas craindre également que Vladimir Poutine ne brandisse la menace de couper ses approvisionnements de gaz vers l'UE et d'une nationalisation des intérêts industriels et financiers des entreprises occidentales ? Cette crise sans précédent est l'expression d'une renaissance d'un pays qui se dit humilié par la chute du bloc soviétique et laissé à l'écart de la mondialisation. Cela démontre également l'impuissance d'une Europe à ne pas avoir pu anticiper une autonomie de ses ressources énergétiques et l'échec d'une coalition militaire de l'Otan à préserver une paix à ses frontières européennes.

Alors, quels seront les conséquences directes sur l'espace arctique ? Avec le gel des échanges au sein du Conseil de l'Arctique qu'il faut souhaiter temporaires, on pourrait craindre que la Russie cesse de s'aligner sur les avancées nécessaires à la préservation durable de l'environnement de l'océan Arctique déjà très impacté par le réchauffement climatique. Peut-on redouter que les tensions extérieures à l'Arctique, comme c'est déjà le cas entre la Chine et les Etats-Unis, s'invitent-elles aussi entre les pays arctiques et la Russie, plus déterminée encore à s'imposer dans cet espace qu'elle a toujours revendiqué comme son « bastion ». Alors le spectre de nouvelles tensions, pourtant souvent avancées mais pas toujours crédibles, pourraient émerger, la Russie se sentant agressée sur tous ses flancs, prônant une attitude légitime de sauvegarde et d'affirmation encore plus forte de sa souveraineté retrouvée. Ainsi l'Arctique, jusqu'alors relativement préservé, pourrait devenir un espace de lutte politique des grandes puissances dont on sait assurément que la Russie fera tout pour s'imposer, ses ressources de l'Arctique étant une source de revenus conséquente pour les décennies à venir, justifiant sa détermination à s'opposer aux puissances occidentales.

Références :

- Site de l'auteur : retrouver les fiches de l'auteur sur Polar-navigation.com
- Ambition [polaire de la France](#)
- Navy : [Blue Arctic](#)
- [Armées de Terre](#) (mars 2021) : augmenter la capacité de l'Armée de terre d'opérer dans des environnements par temps extrêmement froid et soutenir la stratégie arctique du DoD.
- [Sweden's strategy for the Arctic region](#)
- La nouvelle [stratégie de la Suède](#) pour l'Arctique édité en septembre 2020
- [Stratégie de l'UE](#) pour l'Arctique (octobre 2021)
- Stratégie [Chine](#) : janvier 2018
- [Plan stratégique du Conseil de l'Arctique](#) tel que présenté à la réunion ministérielle de Reykjavik en 2021
- [Rapports](#) de la réunion ministérielle de mai 2021
- Arctic Frontier : Outre les [conventions](#) non-contraignantes adoptées (voir supra), certains accords ont été signés entre les pays de l'arc arctique mais également avec des Etats subarctiques comme celui signé en novembre 1973 sur « [la conservation des ours polaires](#) » en octobre 2018 sur « [les pêches dans l'océan Arctique central](#) », accord visant à empêcher la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central.
- [Arctic Council Strategic Plan 2021 to 2030](#)
- [Reykjavik declaration 2021](#)
- [Livraison ministériel PAME](#)
- [Cr des travaux du Conseil de l'Arctique par WG](#)
- [Program of The Russian Federation's 2021 to 2023 Chairmanship of the Arctic Council](#)